

### LE DIPLOME – LE METIER

Le titulaire est responsable de l'encadrement et de la sécurité dans une structure associative, privée ou territoriale.

#### IL A POUR MISSIONS :

- L'entraînement d'équipes en pratique semi-intensive (2 à 3 entraînements par semaine)
- la formation initiale du jeune joueur
- La coordination technique de clubs
- La formation des dirigeants, entraîneurs et jeunes arbitres
- La conception, le management et la promotion de projets de développements de structures affiliées à la FFHB

#### EMPLOYEURS POTENTIELS :

En tant que salarié : structures affiliées à la FFHB (clubs, comités départementaux, ligues régionales)

### LA FORMATION

#### EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION :

Les exigences préalables requises sont :

- être capable de justifier d'une expérience d'encadrement en responsabilité en handball, pendant au moins trois saisons sportives dans les cinq dernières années, (fournir attestation d'encadrement en responsabilité en handball pendant 450 H, délivrée par le directeur technique national),

Est dispensé de la vérification des exigences préalables, le candidat titulaire de l'un des diplômes suivants :

- le brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option handball ;
- le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité activités sports collectifs, mention handball ;
- l'un des diplômes fédéraux d'éducateur, d'éducateur jeunes ou d'entraîneur interrégional adultes, entraîneur interrégional jeunes, entraîneur interrégional enfants de la fédération française de handball, et titulaire de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1),
- le sportif de haut niveau en handball inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle du sport mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.

#### EPREUVES DE SELECTION :

##### 1 – Epreuve écrite : durée 1H30

L'épreuve écrite porte sur les connaissances générales de l'activité handball. Elle permet d'évaluer, à partir d'une analyse vidéo d'une séquence de match, les capacités du candidat à s'exprimer par écrit, à structurer sa réflexion et à argumenter ses propositions.

##### 2 - Epreuve d'entretien sur dossier : durée : 30 minutes

Le dossier de positionnement (en annexe du dossier d'inscription) sert de support à l'entretien oral.

L'exposé et l'entretien s'effectuent en abordant les 3 thématiques suivantes :

- La capacité du candidat à s'engager dans la formation
- Son projet professionnel et personnel
- Le compte rendu et l'analyse critique de son expérience

#### CONTENU DE LA FORMATION :

<b>UC1</b> – Être capable de concevoir un projet d'action	<b>UC3</b> – Être capable de conduire une démarche de perfectionnement en handball
<b>UC2</b> - Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action	<b>UC4</b> – Être capable d'encadrer en sécurité en handball

#### CALENDRIER DE LA FORMATION (susceptible d'être modifié)

Inscription avant le	Épreuves de sélection	Phase de positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Durée totale	Durée en centre
31/05/2018	19 et 20 juin 2018	21 et 22 juin 2018	10 sept 2018	31 mai 2020	8 à 15	1 200 h	700 h

#### COUT DE LA FORMATION (susceptible d'être modifié)

Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 30 € (non remboursable)

Coût de la formation : 9,15€ /H soit 6 405,00€ (Frais d'hébergement et de restauration à la charge des stagiaires).

### S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription est à retirer au CREPS de BORDEAUX, 653 cours de la Libération, 33400 TALENCE ou à télécharger sur le site : [www.creps-bordeaux.sports.gouv.fr](http://www.creps-bordeaux.sports.gouv.fr) à compter du 1/03/2018

#### Contacts :

Coordonnatrice de la formation : Karine MESNIL 05.56.84.80.66 [karine.mesnil@creps-bordeaux.sports.gouv.fr](mailto:karine.mesnil@creps-bordeaux.sports.gouv.fr)

Responsable administrative et aide au financement : Emilie JARCZYNSKA 05.56.84.80.59 [jarczyńska.emilie@gmail.com](mailto:jarczyńska.emilie@gmail.com)